

* COMPTE RENDU DE SEANCE *

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le jeudi dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 12 juin 2008, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Françoise CHAVAGNE, Nouredine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Catherine AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Marie LORIAU, Mireille ROUVIERE, Julien BANCEL, Michèle PIBOULEU, Christian BULAND, Nathalie FAURE, Isabelle CHANVILLARD, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Adrien DRIOLI, Yannis AL MAHDI, Denise ROSSET-BRESSAND, Liliane ROCHE, Pascal MARION-BOURGEAT, Yolande LOBA, Catherine LAVAL, Pierre FAVRE, Philippe MEUNIER, Patrice MANGEREST.

ABSENT : Pascal MERLE.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Gilbert BERANGER (pouvoir à Isabelle CHANVILLARD), Philippe NICOLINO (pouvoir à Nora OTHMAN), Annie TARAVEL (pouvoir à Marie-Jo BASSON), Riad CHERIF (pouvoir à Issam OTHMAN), Christine MORALES (pouvoir à Corinne DUBOS), Zeina KHAIR-LAFOND (pouvoir à Pierre FAVRE), Patrick PUTTEVILS (pouvoir à Catherine LAVAL), Marguerite JEGER (pouvoir à Willy PLAZZI).

Secrétaire de séance : Monsieur Yannis AL MAHDI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

.../...

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Madame le Maire informe qu'elle a enregistré la démission, pour raisons personnelles, de Monsieur Thierry Cantini et, pour le remplacer, déclare officiellement installée en tant que nouvelle conseillère municipale **Madame Marguerite Jeger** (qui n'a pu être présente ce soir mais a accepté d'assumer ce mandat).

Adoption du procès-verbal de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 22 mai 2008.

Communication n° 08.079 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois d'avril et mai 2008)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois d'avril et mai 2008.

Délibération n° 08.080 : RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour de l'état des effectifs au 1er juin 2008

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} juin 2008 ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2008, au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 08.081 : RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste de technicien supérieur chargé des réseaux et télécommunications

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de créer, au sein du service informatique, un poste de catégorie B de technicien de réseaux et télécommunications, sur le grade de technicien supérieur territorial ; DIT que la rémunération afférente à ce nouveau poste sera établie sur la base de l'échelle indiciaire applicable au grade de technicien supérieur, complétée par le régime indemnitaire mensuel en vigueur dans la collectivité et par une prime de fin d'année, telle que définie pour l'ensemble des agents communaux ; DIT que les crédits correspondants figurent au chapitre globalisé 012 du budget.

Délibération n° 08.082 : RESSOURCES HUMAINES : Prestations d'action sociale allouées au personnel - Barèmes 2008

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les barèmes en vigueur pour l'année 2008 relatifs aux prestations sociales allouées au personnel ; DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012.

*= En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,
Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Goux et se retire =*

Délibération n° 08.083 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Comptes administratifs et résultats de l'exercice 2007

A la majorité (par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 9), le Conseil Municipal APPROUVE tel que présenté le compte administratif du budget principal et de chacun des budgets annexes au titre de l'exercice 2007 ; APPROUVE les résultats de chaque budget principal (modifiés suite à la reprise des résultats du S.I.G.R.E.) et annexe comme suit :

.../...

- 1°) Budget principal – Compte administratif 2007
 ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 13.858.959,25 €
 ⇒ en section d'investissement, un déficit de 7.126.103,94 €;
- 2°) Budget annexe 11 "Usines-relais" – Compte administratif 2007
 ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 317.073,43 €
 ⇒ en section d'investissement, un déficit de 73.066,70 €;
- 3°) Budget annexe 12 "Ateliers artisanaux" – Compte administratif 2007
 ⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 238.973,31 €
 ⇒ en section d'investissement, un déficit de 61.096,95 €;
- 4°) Budget annexe 14 "Diffusion culturelle" – Compte administratif 2007
 ⇒ en section de fonctionnement, un résultat de clôture de 0 €;
- 5°) Budget annexe 15 "Information locale" – Compte administratif 2007
 ⇒ en section de fonctionnement, un résultat de clôture de 0 €

= Madame le Maire revient et reprend la présidence =

Délibération n° 08.084 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2007

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 9), le Conseil Municipal DONNE ACTE de la présentation des comptes de gestion pour 2007 à Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Priest ; CONSTATE la conformité des comptes de gestion pour 2007 et des comptes administratifs pour 2007 ; APPROUVE les comptes de gestion pour 2007 tels que présentés.

Délibération n° 08.085 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Affectation des résultats de l'exercice 2007

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 9), le Conseil Municipal

AFFECTE le résultat excédentaire 2007 de fonctionnement du budget principal comme suit :

- ⇒ 11.448.982,79 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés", pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dégagé au compte administratif 2007 ;
- ⇒ 2.409.976,46 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2008,

AFFECTE le résultat excédentaire 2007 de la section de fonctionnement du budget annexe 11 "Usines-relais" comme suit :

- ⇒ 73.066,70 € au compte 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés", pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dégagé au compte administratif 2007 ;
- ⇒ 244.006,73 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2008,

AFFECTE le résultat excédentaire 2007 de la section de fonctionnement du budget annexe 12 "Ateliers artisanaux" comme suit :

- ⇒ 61.096,95 € au compte 1068 "Autres réserves", pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement dégagé au compte administratif 2007 ;
- ⇒ 177.876,36 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement excédentaire" sur l'exercice 2008.

Délibération n° 08.086 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Exercice 2008 - Décision modificative n° 2

A la majorité (par 33 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention : 0), le Conseil Municipal APPROUVE telle que présentée la décision modificative n° 2 du budget de la Ville pour 2008 (budget principal et budgets annexes "Usines-relais" et "Ateliers artisanaux").

Délibération n° 08.087 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Appel d'offres ouvert - Fourniture de livres non scolaires pour trois ans - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés et toutes pièces afférentes relatifs à la fourniture de livres non scolaires pour trois ans, à l'issue de la procédure et dans les conditions exposées (durée ferme de 3 ans à compter du 1/8/08, marchés en neuf lots, à bons de commande, avec un montant total maximum de 411.000 €HT pour trois ans) ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 6065 des exercices concernés.

Délibération n° 08.088 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Construction d'une salle polyvalente à dominante sportive au groupe scolaire élémentaire Jean Macé - Reconsultation des lots 4, 7, 9, 10, 11 et 13 - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de travaux concernant les lots 4, 7, 9, 10, 11 et 13 pour la construction d'une salle polyvalente à dominante sportive au groupe scolaire élémentaire Jean Macé, ainsi que toutes les pièces y afférentes, à l'issue des procédures et dans les conditions exposées (marché négocié avec publicité préalable et marché à procédure adaptée ; total des marchés : 941.059,55 € TTC représentant une augmentation de + 4,9 % par rapport au montant de 897.000 €TTC défini dans la délibération n° 07.169 du 13 décembre 2007) ; DIT que les dépenses de travaux correspondantes sont prévues à l'article 2313 (programme 06004).

Délibération n° 08.089 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Mise en sécurité du foyer-logement pour personnes âgées (FLPA) du Clairon par rapport aux normes de type J - Avenants aux marchés de travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les travaux de mise en sécurité du foyer-logement pour personnes âgées (FLPA) du Clairon par rapport aux normes de type J, APPROUVE la passation de deux avenants n° 1 (lots 4 et 6) avec les entreprises Guillon SA et Monteil SARL, avenants représentant une plus-value de 4.966,39 €HT, soit + 2 % par rapport à la somme des montants initiaux des marchés (248.851,05 €HT) ; AUTORISE Madame le Maire à signer lesdits avenants ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 2313 (programme 06010).

Délibération n° 08.090 : EMPLOI ET INSERTION : Aide à l'insertion socio-professionnelle - Reconduction de la convention de mise à disposition de personnel avec l'association intermédiaire "ESTIME"

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE la signature avec l'association intermédiaire "ESTIME" d'un avenant de reconduction, du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009, de la convention de mise à disposition de personnel passée en 2007 ; DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2008.

Délibération n° 08.091 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association "Taekwondo Saint-Priest"

A l'unanimité, le Conseil Municipal OCTROIE une subvention exceptionnelle de 2.100 € à l'association "Taekwondo Saint-Priest", correspondant aux frais de déplacement de l'équipe à Clermont-Ferrand et au coût des billets d'avion de Sondess Ben Tahar, sélectionnée pour participer au championnat du monde en Turquie ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 08.092 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Lutte contre l'ambrosie - Convention tripartite avec le Conseil Général et l'association R.I.E. pour l'intervention des Brigades vertes

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer la convention tripartite entre le Conseil Général, l'association R.I.E. et la Ville pour l'intervention des Brigades vertes (lutte contre l'ambrosie) ; DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget 2008.

Délibération n° 08.093 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Association P.A.R.F.E.R. - Nouvelle désignation des représentants de la Commune (suite à la démission de Monsieur Pacalon)

A la majorité (par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 9), le Conseil Municipal, suite à la démission de Monsieur Pacalon, DESIGNNE pour représenter désormais la Commune au sein de l'association P.A.R.F.E.R. : Monsieur Goux en tant que titulaire, et Messieurs Veyron et Mesbahi en tant que suppléants.

La séance est levée à vingt heures vingt-cinq.

Le Maire,